

RECU
LE PANIER MODERNE : CONTRAT KIWI

Distributions de kiwis une fois par mois, chaque mardi aux dates indiquées dans le tableau pour la période du 27 Novembre 2012 au 19 Mars 2013, à l'amicale laïque de Bacalan de 18h30 à 20h00.

Carole Cauhapé (caro.cau@gmail.com), correspondante du contrat kiwi de l'AMAP du Panier Moderne, atteste avoir reçu de M..... la confirmation de son engagement correspondant aux caractéristiques rappelées ci-dessous.

Rappel

L'adhérent s'engage à commander 1 colis au minimum sur la période du 27 Novembre 2012 au 19 Mars 2013 et à respecter la charte du Panier Moderne :

- Etre présent le jour de la distribution pour retirer sa commande ou penser à se faire remplacer si impossibilité
- Si la commande n'est pas retirée, le chèque versé reste dû

Le règlement est à effectuer **d'avance pour la période de** à Mr SOUMAGNAC Claude producteur de kiwi.

Le producteur s'engage :

- à apporter les colis de kiwis (par colis de 2kg) certifiés AB sur le lieu de distribution de l'Amicale laïque de Bacalan, les mardis de 18h30 à 20h, aux dates convenues ci-dessous. Le prix du **kilo de kiwi** est de **2,30 €.**

Tableau des commandes

Livraisons	Nombre de colis de 2 kg	Total dû (2 kg = 4,60 €)	Nombre de chèque effectué
Mardi 27 Novembre 2012			
Mardi 18 Décembre 2012			
Mardi 15 Janvier 2013			
Mardi 26 Février 2013			
Mardi 19 Mars 2013			
Total			

Le règlement est à effectuer **d'avance pour la période** à Mr SOUMAGNAC Claude producteur de kiwi.
Pour ce contrat le ou les chèques seront remis au Producteur pour encaissement le 18/12/12 et le 19/03/13

Règlement du contrat pour ____ distributions encaissées en ____ chèques de :
Chaque membre s'engage à respecter la charte.

Date et signature du Consomm'acteur

Date et signature (correspondant contrat)